

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 23 JUIN 2021.

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la dernière séance du Conseil communal de la législature 2016-2021. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

La secrétaire procède à l'appel : 27 Membres sont présents.
Arrivée tardive de Monsieur Agron Berisha ; les membres présents sont au nombre de **28**.

Excusé : Monsieur Laurent Zurflüh
Absent : Monsieur Norbert Buffat

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction pour les travaux de ce soir.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2021.
4. Rapports de la CoFin et de la CoGest – Comptes communaux 2020 et rapport de gestion.
5. Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Pierre-Yves RoCHAT « Aubonne, une variante de contournement sans consentement », déposé le 24 juin 2020.
6. Renseignements de la Municipalité.
7. Renseignements du Bureau.
8. Divers et propositions individuelles.
9. Jetons de présence

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021 est accepté à l'unanimité.

**4. RAPPORT DE LA COFIN SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020 (a)
RAPPORT DE LA COGEST SUR LE RAPPORT DE GESTION 2020 (b).**

a) Rapport de la CoFin sur le préavis 01/2021 – Comptes de l'exercice 2020.

Madame Ingrid Ciampi rapporte sur le préavis municipal n° 1/2021- Comptes communaux 2020. Est joint au présent rapport le document intitulé « Questions à la Municipalité sur les comptes »

Le Président la remercie et ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée. Il propose de passer au vote.

« Acceptez-vous les comptes communaux de l'exercice 2020, préavis municipal 01/2021 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : Les comptes communaux de l'exercice 2020 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

b) Rapport de la CoGest sur le préavis 01/2021 – Rapport de gestion, exercice 2020.

Monsieur Christian Jan rapporte sur le rapport de gestion 2020 ; pour faire suite à celui-ci, il souligne quelques points en reprenant le document intitulé « Questions à la Municipalité », joint audit rapport.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée. Il propose de passer au vote.

« Acceptez-vous le rapport de gestion de l'exercice 2020, préavis municipal 01/2021 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Municipalité et à la Commission de Gestion ? »

Résultat : Le rapport de gestion de l'exercice 2020 est accepté à l'unanimité. La CoGest est relevée de son mandat à la suite du présent rapport.

5. REPOSE AU POSTULAT DE MONSIEUR PIERRE-YVES ROCHAT : AUBONNE, UNE VARIANTE DE CONTOURNEMENT SANS CONSENTEMENT.

Le postulat a été déposé le 24 juin 2020 avec le délai à la Municipalité pour le 30 juin 2021. Celui-ci était soutenu par 29 Conseillères et Conseillers.

Le postulat demandait à la Municipalité d'entreprendre les actions suivantes :

1. Se positionner officiellement auprès de la Commune d'Aubonne contre la variante du pont.
2. S'opposer fermement à tous projets de contournement de la ville d'Aubonne, empiétant sur le territoire communal de Lavigny.
3. Faire usage de toutes les procédures légales et disponibles pour protéger les habitants de Lavigny d'un report de nuisances qu'engendrerait un contournement de la ville d'Aubonne

4. Informer, lors du Conseil communal du 23 septembre 2020, des actions entreprises auprès de la Commune d'Aubonne.
5. Rendre un rapport dans un délai de douze mois à compter de la prise en considération du présent postulat.

La Municipalité tient à souligner qu'elle suit attentivement le dossier dudit contournement depuis plus de quinze ans. Ce dossier est revenu sur le devant de la scène à plusieurs reprises, souvent par voie de presse.

La Municipalité est toujours intervenue de façon à défendre les intérêts de Lavigny et de la région.

Un peu d'histoire : au tournant des années 2010 le projet « Axe Jura-Léman » datant des années 1990 est revenu à la surface, la Municipalité avait déjà relevé que ce projet ne correspondait plus aux réalités actuelles et que d'autres solutions au contournement de la ville d'Aubonne devaient être réfléchies au niveau régional. Un groupe de travail au niveau régional, composé de plusieurs députés, avait d'ailleurs été formé. Ce groupe s'était concentré sur la problématique des graviers qui avait conduit au projet de transporter une partie du gravier par rail à l'aide du BAM.

Le Canton avait déjà répondu négativement au prolongement de l'axe Jura-Léman depuis la croisée de St-Livres ; puis sont venus s'ajouter les contraintes des surfaces d'assolément, le tout est encore maintenant renforcé par la zone agricole protégée au niveau PGA ; la réglementation ISOS (protection du paysage et du patrimoine) rend le projet de contournement sur la rive gauche de l'Aubonne, à travers la campagne de Lavigny, quasiment impossible.

Puis la problématique du contournement est réapparue vers 2015-2016 lors du lancement du projet de l'aménagement de la « Place de la gare » d'Aubonne puis de l'apparition de l'association « Zéro camion à Aubonne ». Monsieur Claude Philipona a fait partie du groupe technique qui s'est mis en place pour l'aménagement de la place de la gare en tant que représentant de l'ASSAGIE et non en tant que représentant de la Municipalité ; son rôle était en relation avec les effets sur les écoles. Ce dossier sur le réaménagement de la « Place de la Gare » a déclenché les réflexions sur un contournement souterrain. A plusieurs reprises, Monsieur Philipona, représentant de l'ASSAGIE, s'est permis d'indiquer qu'il serait de « bon ton », si le contournement devait être remis au goût du jour, de le faire au niveau régional ou en tout cas envers les communes limitrophes. Cela n'a pas été entendu. La Municipalité d'Aubonne a poursuivi l'étude du dossier seule avec notamment différents contacts au niveau cantonal sans que les autres communes concernées ne soient intégrées à la démarche.

Comme il s'avère que les retours du Canton se soldaient toujours par une non-entrée en matière, autant sur le principe d'une nouvelle route que sur le financement, il n'est pas apparu utile à la Municipalité de Lavigny d'engager des démarches trop lourdes.

Il faut savoir qu'aucun des projets mentionnés dans l'étude n'a de chance d'aboutir sans une solution de financement régional et/ou une forte participation financière de l'Etat.

La Municipalité d'Aubonne pensait alors qu'un projet qui sortait, pour l'essentiel, du périmètre des zones cinquante kilomètres à l'heure aurait été plus facile de convaincre le Canton de participer au financement du projet. Raison pour laquelle l'étude est un peu orientée sur certains aspects afin de favoriser le pont.

Malgré tout, le Canton n'entre pas en matière et met en doute le principe de toute nouvelle route dans cette région.

Il faut également savoir, si l'on analyse plus en détail le projet d'un pont, qu'il est quasiment impossible que ce projet voie le jour. En effet de nombreux aspects non pas été pris en compte, comme les aspects ISOS au niveau global y compris à Lavigny (avec plusieurs omissions, notamment des nuisances engendrées qui seraient également très importantes non seulement pour Lavigny mais aussi pour Aubonne).

La Municipalité de Lavigny n'a jamais vu un danger important dans ce projet de pont et n'a pas jugé utile de trop s'agiter même si elle a toujours déploré le manque de collaboration dans les réflexions au niveau de la commune d'Aubonne.

La Municipalité de Lavigny a reçu une délégation de la Commission dite « Réponse à la motion Leutwiler » (commission du Conseil communal d'Aubonne qui traite de la problématique du contournement d'Aubonne) le 08 octobre 2020. Cette délégation était accompagnée d'un municipal d'Aubonne ; les différents propos ci-dessus et la prise de position de la municipalité de Lavigny par rapport au projet de pont ont ensuite été transmis directement à cette commission. Finalement, le problème des graviers a souvent été mis en avant comme unique problème de la circulation de la traversée d'Aubonne. Il faut pourtant se rendre à l'évidence que le problème subsiste même sans les camions ; la géométrie du « goulet » d'Aubonne est telle que la circulation se bloque avec ou sans camion. La zone problématique est très localisée sur une centaine de mètres ; une solution souterraine/semi-souterraine très localisée ne devrait pas ainsi être écartée.

La Municipalité de Lavigny confirme qu'elle s'est positionnée officiellement auprès de la Municipalité d'Aubonne contre la variante du pont par différents courriers écrits.

Lors du Conseil communal d'Aubonne en date du 24 novembre 2020, leur préavis municipal n° 3/20 a été renvoyé à la Municipalité et compte tenu des arguments ci-dessus, il n'y a pas lieu pour l'instant d'utiliser d'autres moyens ou droits pour s'opposer à cet hypothétique projet de pont.

Si des discussions au niveau régional devaient être entamées lors de la prochaine législature, la Municipalité y prendra part dans un esprit constructif pour trouver des solutions aux problèmes de mobilités régionales au sens large et veillera à ce que cela ne soit pas au détriment de notre commune.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Pierre-Yves RoCHAT remercie Monsieur Claude Philipona pour l'historique. Il demande quel est le nombre, concrètement, des actions et courriers menés par la Municipalité de Lavigny ?
 - Est-ce un (1) courrier directement après le dépôt du postulat ?
 - Dans combien de séance de Commission (délégation d'Aubonne) la Municipalité de Lavigny s'est exprimée oralement ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il y a eu toutes les actions antérieures au dépôt du postulat, et pour faire suite à celui-ci il y a eu deux actions principales.

Il souligne que depuis le mois de novembre 2020, le projet est au « point mort » ; il doit être réétudié complètement par la Municipalité d'Aubonne qui, probablement sachant que plusieurs membres de cette commission sont maintenant élus à la Municipalité, entreprendront des actions plus régionales.
- Monsieur Pierre-Yves RoCHAT remercie Monsieur Philipona. Il invite la future Municipalité à être vigilante sur les éventuels projets de contournement qui pourraient aboutir.

Il souligne que la dernière analyse de l'étude faisait état de mille cinq cents (1'500) véhicules supplémentaires par jour qui passeraient dans le village de Lavigny.

Il invite également la Municipalité actuelle (encore pour quelques jours) de faire un courrier à la future Municipalité d'Aubonne en leur rappelant certains points stipulés dans leur préavis comme quoi la Commune de Lavigny s'opposerait à toute déviation qui empiéterait sur la commune de Lavigny et qui mettrait en péril le bon fonctionnement de la « Route du Vignoble » au milieu de la commune de Lavigny.

La parole n'est plus demandée.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Rémy Wulliens informe que :
 - Les travaux de la rue de l'Eglise ont commencé et tout se passe bien ; le rythme des travaux permettrait de terminés ceux-ci jusqu'au coin de l'Auberge avant la fin de juillet. Malheureusement, concernant la circulation il y a quelques désagréments pour les riverains qui seront bloqués quelques jours. Ils recevront un courrier qui les invitera à se parquer sur les places communales.
 - Le second secteur pour réfections des conduites d'eau est celui des « Amandiers ».

Pour faire suite aux rentrées des soumissions, il s'avère que ces travaux ont été adjugés aux mêmes entrepreneurs. Ceux-ci pourront entreprendre lesdits ouvrages à la suite, soit dès la fin des travaux en cours à la rue de l'Eglise.
 - Concernant la réfection de la chaussée vers l'Institution de Lavigny, entre l'entrée du village et l'hôpital, les travaux ne peuvent commencer avant le 25 août 2021. En conséquence il y aura une déviation de la circulation.

Les soumissions rentrent demain.
 - Concernant le réservoir des « Rippes », les trois municipalités (Buchillon-Etoy-Lavigny) se sont réunies pour signer la convention qui doit régler les modalités du captage des pompes dont nous avons parlé lors du rapport de gestion. Un dossier terminé avant la fin de cette législature.
 - Quelques « tacons » ont été fait sur le chemin du Moulin Martinet, le bas du chemin du Signal et sur la route de l'Etraz.
 - Réseau eaux : les analyses des eaux potables sur les métabolites du chlorothalonil indiquent que nous sommes de peu au-dessus de la norme ; au puits des Pommeries le taux est légèrement au-dessus et aux sources d'Arney, le principal approvisionnement, le taux est en-dessous. Par la procédure du mélange des eaux nous avons pu faire baisser le taux...à voir si cela perdure !
- Monsieur Willy Favre informe :
 - La population de Lavigny a reçu ce jour dans sa boîte à lettres un courrier pour annoncer des changements concernant la réglementation des parkings à partir du mois d'août.
 - Fête Nationale : 31 juillet 2021 ; la société de Tir prend en charge sa préparation. Grand feu et feux d'artifices sont prévus.
 - La journée « Coup de balai » a été fixée pour le samedi matin 25 septembre 2021.
 - La « Sortie des Aînés » est prévue le jeudi 23 septembre 2021 ; au programme le tour des Trois Lacs qui se terminera à Neuchâtel. Cette excursion aura lieu par tous les temps.
- Monsieur Claude Philipona avise :
 - La prochaine rentrée scolaire verra trois classes ouvertes à Lavigny. L'effectif est légèrement remonté.
 - Sur la RC Nord, un tuyau orange sort du sol car il y a une dernière étape sur des mesures et hauteur de nappe/chape. Le dossier sera envoyé au Canton ces prochains jours pour les examens préalables. Le Conseil pourra se pencher sur cet objet lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

- Monsieur Christian Grin annonce :
 - Les bâtiments à la rue de l'Eglise 9 seront terminés durant l'été et la location débutera pour le 1^{er} octobre.
 - Pour le projet « Centre du village » : les plans et les dossiers de mises à l'enquête ont été remis au bureau technique pour un contrôle final et le retour de ces pièces est attendu pour la fin de la semaine. A la suite, le dossier sera déposé pour la mise à l'enquête.
 - Déchets : depuis quelques semaines des sacs sont déposés au pied des moloks et ceci... qu'ils fonctionnent correctement ou bloqués !
 Au chemin des Dalfines et au coin du manège se trouvent des moloks ; il est étonnant de constater qu'il est difficile de marcher cinquante mètres pour déposer les sacs si un des moloks est en panne !
 Et pire encore, à la déchetterie les moloks se trouvent à cinq mètres l'un de l'autre et des sacs sont posés à côté !
 On entend dire que les moloks ne fonctionnent pas correctement... Les pannes sont dues à une mauvaise utilisation (sacs trop gros qui coïncent, ficelle prise dans le dispositif et tentatives de fraudes). Il demande aux utilisateurs un peu plus d'attention et de soin à la manipulation.

En tant que futur ancien municipal, Monsieur Christian Grin profite du moment présent pour prendre congé des Autorités communales. Il remercie le Conseil communal pour la confiance qui lui a été témoignée tout le long de son mandat et la bonne ambiance qui y a régné durant cette législature. Il remercie également ses collègues de la Municipalité pour la sérénité des débats et l'excellente atmosphère durant ces sept ans.

Un mot du Syndic sortant, Monsieur Bernard RoCHAT, qui remercie le Conseil communal pour les partages et le plaisir d'avoir été ensemble pour avancer, travailler, concrétiser des projets sur cette commune. Dix-neuf ans et demi à la municipalité, quinze ans de syndiculture lui ont permis de côtoyer, connaître beaucoup de gens au niveau communal, au niveau régional et cantonal. Une ouverture offerte extraordinaire ! Mais on revient toujours à notre base, notre commune. Aux anciens Conseillers qui terminent, il les remercie pour le travail effectué et pendant que d'autres seront en séance du Conseil... nous nous retrouverons pour boire une bouteille ! A l'attention des nouveaux élus-es, il précise que les Conseillères-ers communaux font partie d'une « Assemblée délibérante ». C'est le terme exact...pas Conseil communal ! Il remercie pour leur travail les Conseillères-ers qui continuent ; et pour les nouveaux élus...il les félicite et il leur demande de prendre à cœur cette tâche qui est énorme et souligne qu'ils travaillent pour la collectivité...c'est très important !
 Il souligne que la Municipalité à les projets, elle propose et vous, Conseillères-ers vous décidez...pas pour tout mais pour beaucoup de choses.

Le Syndic remercie ses collègues de la Municipalité et exprime son réel plaisir que fut pour lui ces années à travailler ensemble. Toujours de bonne humeur (presque !) nous avons avancé. Il réitère ses remerciements à toutes et tous et espère que travailler pour notre commune sera un plaisir et souhaite bon courage pour le futur.

La parole n'est plus demandée.

7. RENSEIGNEMENTS DU BUREAU.

Le Président avise que la salle de la Maison de Commune ne sera pas disponible durant ces deux prochaines années, en conséquence le local de vote sera transféré pendant cette période à la salle de rythmique, à la Salle polyvalente. L'information sera affichée au pilier et un tout ménage sera envoyé à la population. Le site de la commune sera également mis à jour.

La parole n'est plus demandée.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Vincent Porchet demande où en est le projet dit « Le chemin des écoliers » qui a été discuté lors d'un précédent Conseil communal ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, informe que le projet n'a pas pu encore se finaliser mais les élèves en question ont participé à un concours. Pour gagner ce concours, ils présentent un rapport sur cet objet prochainement et c'est Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, qui accompagnera ces jeunes. L'équipe qui a mis en place ce projet continue et est motivée. Les Municipalités en question vont se retrouver mais la finalisation concrète n'est pas encore là.
- Madame Michèle Salanon revient sur l'intervention de Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, à propos des travaux à la Rue de l'Eglise et, en conséquence, à l'Impasse de la Chaumière qui sera bloquée. Elle souligne que sur ladite impasse il y a un total de neuf véhicules qui devront parquer ailleurs ; le parking à côté de la « Maison des Jeunes » étant régulièrement plein elle demande si le parking en face de la maison de la famille Rossier, Daniel et Geta, sis au Chemin du Moulin Martinet peut être utilisé ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond par l'affirmative. Toutes les places communales sont pour tout le monde.
- Monsieur Laurent Bourgeois revient sur le rapport de gestion où il est question d'un sentier qui relie Bière à Allaman. Il demande à quelle vitesse « cheminait » ce projet et à quand le bonheur de le parcourir ?
- Le Syndic répond qu'une séance à la commune d'Aubonne a eu lieu la semaine passée pour discuter de ce cheminement le long de l'Aubonne. Il informe que les fonds ont été réunis pour la création de celui-ci, le montant est de l'ordre de CHF 130'000.- dont la Loterie romande fait un don d'environ soixante et quelques milles francs. Il souligne qu'il y a une condition à cet apport financier, soit une année de délai pour la concrétisation du sentier à partir du moment où l'argent est versé. En conséquence, normalement dans une année, à peu près à cette période, l'inauguration du cheminement devrait se faire...devra se faire pour cause de cette condition.
- Monsieur Stéphane Schmidt demande si le chemin va côté Aubonne ou côté Lavigny ?
- Le Syndic, Bernard Rochat, répond du côté Lavigny. Pour information, le départ du cheminement à Bière est assez facile à faire car moins impacté par les propriétés privées. Au moment où l'on va arriver sur une commune et toucher une propriété privée...il faudra s'approcher des propriétaires pour discuter avec eux. A Lavigny, Madame Cathy Zanola Rossier passera vers toi avec les personnes concernées de la « Maison de la Rivière » qui s'occupent de ce projet pour discuter du tracé du chemin et tout ce qui est en rapport.

La parole n'est plus demandée.

9. JETONS DE PRESENCES

Le Président informe que les jetons de présences seront versés pour la fin du mois, sur votre compte, pour cette fin de législature. Pour la nouvelle législature, les jetons de présences sont

versés annuellement, au mois de décembre, après la dernière séance du Conseil communal de l'année en cours.

Le Président passe la parole à Monsieur Claude Philipona, Municipal, pour une partie un peu plus officielle pour cette fin de législature.

En quelques mots, Monsieur Claude Philipona, Municipal, relève quelques points qui ont marqués cette législature :

- Une petite amélioration de la situation financière de la Commune.
- De nouveaux projets et investissements grâce à cette amélioration, tel que l'acquisition d'une parcelle qui permet d'envisager un projet cohérent pour le centre du village.
- Travaux de mise à jour et d'entretien de nos bâtiments et de nos réseaux (routes, eaux, gaz, égouts)
- D'autres travaux ont été accomplis dans d'autres domaines (Label Cité de l'Energie, Agenda 21, ...)

Tout ce travail accompli, c'est grâce à vous chères Conseillères et chers Conseillers. En effet, le Conseil et la Municipalité ont travaillé dans un climat sain et serein tout au long de cette législature, toujours dans l'idée de faire avancer Lavigny sur le chemin du progrès.

Aux Conseillères et Conseillers qui ont décidé de ne pas renouveler leur engagement dans l'organe délibérant au terme de cette législative : merci pour votre engagement pour la collectivité.

Monsieur Philipona salue et remercie également les deux secrétaires municipales pour leur précieux travail : Madame Joëlle Berchier, ancienne secrétaire et Madame Annette Magnollay qui l'a remplacée dans le courant de cette année.

Ses remerciements vont aussi à ses collègues Monsieur Bernard Rochat et Monsieur Christian Grin qui vivent leur dernier jour dans leur costume de municipaux ; il les remercie vivement pour leur tout grand engagement.

Monsieur Christian Grin est entré à la Municipalité il y a presque huit ans (ou 7 ?) ; homme d'action, toujours dans le concret, il s'est engagé sans faille de manière minutieuse et avec le sens du travail bien fait pour le suivi quotidien de nos bâtiments communaux et pour la relocation de l'Auberge. Avec son sens du contact et sa diplomatie il a joué un rôle important dans divers dossiers dont l'acquisition de la parcelle 57 et 77.

Monsieur Bernard Rochat quant à lui a passé près de vingt ans à la Municipalité. Il a accompli sa première législature en tant que Municipal et a ensuite assumé la charge de syndic durant trois législatures. Il s'est non seulement beaucoup investi pour sa commune mais il a également occupé des postes importants au sein de structures régionales ; il est notamment Président du Comité de direction (CODIR) du SDIS Etraz-Région et Président du Conseil d'administration de Valgaz SA et au niveau des organismes faîtières des communes (Union des Communes Vaudoises - UCV) il est membre du Conseil. Et de plein d'autres organes... Le syndic est en première ligne par rapport aux attentes et au mécontentement des concitoyennes et concitoyens mais avec son calme olympien proverbial, il a su résister aux différentes pressions en s'efforçant de trouver des solutions justes et aussi équilibrées que possible. Il s'est toujours attaché à ne pas « jeter de l'huile sur le feu » dans les situations délicates et à trouver un terrain de dialogue pour faire avancer les choses dans le respect de toutes les parties. C'est grâce à cette sage philosophie que la bonne entente a pu régner aussi au sein de la Municipalité durant sa syndication.

Merci Bernard, merci Christian, se fut un vrai plaisir de travailler à vos côtés durant toutes ces années. La commune ne peut qu'être reconnaissante d'avoir pu bénéficier de votre engagement et de vos compétences. A ce titre permettez-nous de vous offrir un cadeau qui permettra de contribuer à occuper les nombreuses heures qui vont se libérer pour vous dès jeudi prochain ainsi qu'une sélection de vins de notre commune pour garder le souvenir de la convivialité dans laquelle nous avons travaillé.

Le Président, Monsieur Jörg Frischholz, adresse ses remerciements à toutes et tous pour leur engagement durant toutes ces années...une législature se termine.

Il remercie également la Municipalité pour les échanges toujours constructifs et d'avoir appliqué et réalisé les décisions prises par le Conseil communal.

Un merci tout particulier à notre Syndic, Monsieur Bernard RoCHAT, et à notre municipal, Monsieur Christian Grin pour leur engagement durant toutes ces années.

Il remercie les membres du Conseil pour les échanges et prises de positions qui se sont toujours déroulés dans un esprit constructif et dans le respect mutuel.

Merci au Bureau communal pour son soutien indéfectible et précieux pour toutes les demandes de renseignements, d'organisations et autres doléances qui vous ont été adressées.

Un grand merci à notre secrétaire Loredana pour toute sa patience pour la rédaction des procès-verbaux, pas toujours évident de retranscrire les débats, et pour sa disponibilité à tout instant.

Il souhaite à toutes et tous un excellent été, de belles et reposantes vacances. Il se réjouit de retrouver la nouvelle équipe en pleine forme lors de la prochaine séance du Conseil communal, à la rentrée, **soit le 22 septembre 2021 à 20h15.**

Il invite l'Assemblée à la suite des festivités, à l'Auberge communal.

Il clôt la séance à 19h04.

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone